Accusé de réception en préfecture 094-219400173-20231012-2023-108-DE Date de télétransmission : 12/10/2023 Date de réception préfecture : 12/10/2023

PUBLIE LE 1 2 OCT. 2023 N°2023-108

Conseil municipal REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi, vingt-sept septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal de la Mairie de Champigny-sur-Marne convoqué le jeudi vingt-et-un septembre s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Laurent JEANNE, Maire en exercice.

OBJET DE LA DELIBERATION

Rapport d'activité 2022 de l'Etablissement Public Campinois de Géothermie.

Rapporteur: M. DUBUS

<u>Direction</u>: Direction des assemblées, affaires générales et juridiques

Service : Service des assemblées et affaires juridiques

Présent(e)s:

M. JEANNE, Maire.

Mme THIROUX, M. DUVAUDIER, Mme AMAR, M. LATRONCHE, Mme MUSSOTTE-GUEDJ, Mme ARRON, M. DUBUS, Mme ABCHICHE, M. GOUPIL, Mme SAUSSEREAU, M. AKKOUCHE, M. BASTIN, Mme BERTRAND, M. NGANDE, Mme BENAHMED, M. PICOT, adjointes et adjoints au Maire,

M. GAUDIERE, M. LHOSTE, M. RIBEIRO conseillers municipaux délégués

M. BOULAY, Mme PARLOUAR, Mme SAILLAND, M. SLIMOVICI, Mme DE OLIVEIRA, M. BARON, Mme THEOPHILE, M. PESSOA GRIJO, M. FORHAN, Mme CIPRIANO conseillères municipales et conseillers municipalex

Absent(e)s et/ou excusé(e)s :

M. CHATAUD (donne procuration à M. AKKOUCHE), Mme CARPE (donne procuration à Mme BENAHMED), Mme DUVERGER (donne procuration à M. BASTIN), Mme BENOLIEL (donne procuration à Mme SAILLAND), M. VIGUIE (donne procuration à Mme BERTRAND), Mme DEGAGER-PHALANCHERE (donne procuration à M. BOULAY), Mme DONATIEN (donne procuration à M. DUVAUDIER), Mme NGANDE (donne procuration à Mme THIROUX), M. FAUTRE, Mme CAPORAL, M. SOLARO, M. LURIER, Mme ADOMO, M. MAILLER, M. SY, Mme MASMOUDI, M. TITOV, Mme KEITA-GASSAMA, M. SUDRE.

Secrétaire de séance : Mme ABCHICHE

Nombre de membres en exercice : 49 Nombre de membres présent(e)s : 31

Nombre de procurations: 7 Nombre de votant(e)s: 38

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou son affichage ou sa notification aux intéressés ainsi qu'à sa transmission au représentant de l'état. La juridiction administrative territorialement compétente peut être saisie par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr

Accusé de réception en préfecture 094-219400173-20231012-2023-108-DE Date de télétransmission : 12/10/2023 Date de réception préfecture : 12/10/2023

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES EPCG – Etablissement Public Campinois de Géthermie Séance du conseil municipal du 27 septembre 2023

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération en date du 14 décembre 2011 portant approbation de la création de l'Etablissement Public Campinois de Géothermie et de ses statuts, qui a pris la suite de la commune dans la mise en œuvre de cette DSP;

Vu les décisions du Conseil d'Administration en date du 23 juin 2023 relative à l'approbation du rapport d'activité de l'EPCG pour l'année 2022 ;

Vu l'examen par la Commission Consultative des Services Publics Locaux en date du 14 septembre 2023 ;

Vu l'avis de la 5^{ème} commission : Enseignement, Formation Professionnelle, Restauration collective, Enfance, Petite Enfance, Jeunesse, Bâtiments communaux émis lors de sa séance du 19 septembre ;

Vu l'avis de la 1^{ère} commission : Finances / Marchés et Achats publics – Personnel communal – Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication émis lors de sa séance du 19 septembre 2023 ;

Vu l'avis de la 2^{ème} commission : Aménagement du territoire et Développement urbain, Politique du logement et Amélioration de l'habitat, Développement Economique/Emploi-Insertion, Economie Solidaire, Commerce et marchés aux comestibles, Artisanat, Tourisme émis lors de sa séance du 20 septembre 2023 ;

Vu l'avis de la 3^{ème} commission : Cadre de Vie : Espaces publics/Réseaux - Environnement et Développement Durable - Développement des transports en commun - Partage de l'espace public/Déplacements - Prévention et Droit à la Tranquillité publique lors de sa séance du 18 septembre 2023 ;

Considérant que l'Etablissement Public Campinois de Géothermie a pour objet la conception, la réalisation et l'exploitation des ouvrages de production et de distribution nécessaires au fonctionnement du service public de chauffage urbain par géothermie.

Considérant qu'il est nécessaire de présenter un bilan d'activité de l'Etablissement Public Campinois de Géothermie pour l'année 2022.

Accusé de réception en préfecture 094-219400173-20231012-2023-108-DE Date de télétransmission : 12/10/2023 Date de réception préfecture : 12/10/2023

après en avoir délibéré, à l'unanimité

<u>ARTICLE UNIQUE</u>: PREND ACTE du bilan d'activité de l'Etablissement Public Campinois de Géothermie pour l'année 2022.

Monsieur Laurent JEANNE

Maire de Champigny-sur-Marne Conseiller régional d'Ile-de-France Madame Sabrina ABCHICHE Conseillère municipale

Le secrétaire de séance

